

ACTUALITÉS

Un chantier d'envergure à Grand-Couronne

Démarré en avril, le chantier porte sur l'enfouissement d'une ligne électrique de 90 kV sur 4 km entre deux postes au niveau de Grand-Couronne (Seine-Maritime), et implique pour les équipes de SAG THEPAULT, de gérer le trafic lourd, travailler en bord de Seine, évacuer des déblais pollués et de préserver les réseaux en sous-sol (cf. article Chantiers de France 06/15).

SAG France s'engage en faveur du Handivoile en Lorraine

Dans le cadre de sa démarche RSE, SAG France a apporté son soutien au Yachting Club de Nancy, dans le cadre du développement de leur section Handivoile (personnes non ou mal voyantes). Le voilier NEO 495 a été conçu il y a plusieurs années par Alain Inzelrac et le bateau a été récompensé par 1 trophée et 2 prix (www.coques-en-stock.fr). SAG France a contribué à l'introduction du premier NEO 495 en Lorraine, un voilier de compétition permettant une navigation mixte entre personne handicapée et valide.



L'INTERVIEW

Evolutions législatives : les entreprises de réseaux et de services énergétiques au cœur de la transition énergétique

Anne Valachs, Directrice Générale du SERCE, nous présente les principaux enjeux des dernières évolutions législatives pour les entreprises spécialistes des réseaux et infrastructures dans le secteur de l'énergie.



Anne Valachs, Directrice Générale du SERCE.

Pourriez-vous nous présenter le SERCE ?

Le SERCE est un syndicat professionnel qui représente 260 entreprises (140 000 collaborateurs ; CA France : 16,7 Mds€) présentes dans trois grands domaines d'activités : les réseaux et infrastructures, l'industrie et le bâtiment. Notre mission consiste à défendre les intérêts de nos adhérents auprès des pouvoirs publics, à valoriser leur capacité d'innovation, à promouvoir leurs compétences et à leur proposer des actions de formation continue permettant d'adapter leurs compétences aux évolutions des marchés.

Comment les entreprises contribuent-elles à assurer une mission de service public de l'énergie et le maintien de l'équilibre territorial ?

Acteurs de proximité et partenaires naturels des syndicats d'énergie et des collectivités locales, nos adhérents jouent un rôle essentiel pour les aider à assurer leur mission de service public en apportant leurs savoir-faire et leurs compétences techniques dans de nombreux domaines : énergies renouvelables, construction et maintenance des réseaux électriques, éclairage public, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc. Ils contribuent également à l'aménagement du territoire avec le déploiement de la fibre optique dans le cadre du Plan national Très Haut Débit.

Quels sont les impacts des récentes évolutions législatives ?

Ils seront profonds, avec pour nos adhérents une nécessaire adaptation mais

aussi de réelles perspectives d'activités. Par exemple, la loi de transition énergétique fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, soutient le développement des énergies renouvelables et comporte de nouvelles obligations sur l'éclairage public ou les bornes de recharge pour véhicules électriques.

La réforme territoriale va entraîner un bouleversement des compétences des acteurs publics locaux avec, pour nos adhérents, la nécessité de revoir leurs organisations et d'identifier de nouveaux interlocuteurs. C'est aussi l'opportunité d'accompagner les régions dans leur rôle renforcé de service public dans le domaine de l'énergie.

Enfin, la « loi Macron » instaure la création de « zones fibrées », contribuant ainsi au développement du très haut débit auquel participent nos adhérents.



PAROLE D'EXPERT

Micro-tranchage : l'expertise de SAG VIGILEC au service des territoires

Pour satisfaire les besoins des Conseils départementaux, mairies et écoles, l'agence STT de SAG VIGILEC intervient quotidiennement, sous la direction de Frédéric Magdziarek, pour procéder à la pose de réseaux via la technique du « micro tranchage ». Rapide et efficace, elle s'adresse prioritairement aux territoires ruraux et permet de minimiser les nuisances pour les riverains.

Le micro tranchage vise à poser des réseaux de transport de télécommunication à 50 cm environ du fond de fouille. « Une équipe dédiée (6 personnes) réalise jusqu'à 1500 m de micro tranchage par semaine, 3 fois plus qu'avec la technique traditionnelle classique » explique Frédéric Magdziarek. Ceci est possible grâce à la géo localisation des réseaux existants, en amont du chantier. S'ils sont correctement posés, le micro tranchage est possible.

Plus rapide, moins nuisible

C'est la promesse de cette technique qui permet de refermer la tranchée au fur et à mesure. « Une tranchée ouverte le matin est remblayée le soir » affirme Frédéric Magdziarek avant de poursuivre : « Nos équipes rendent les chaussées à la circulation au plus vite le soir, sauf cas exceptionnels ».

Ainsi, cette technique minimise les nuisances de toute nature pour les riverains. Le micro tranchage se fait principalement en zones rurales. En ville, les infrastructures existantes sont partagées, ce qui complique l'intervention. Par ailleurs, le micro tranchage est très recherché pour le raccordement des petites communes à la fibre optique et le Plan Très Haut Débit constitue un fort vecteur d'activité.

Des atouts au service des territoires

« L'agence STT de SAG VIGILEC, c'est 40 ans d'expertise et des machines développées et fabriquées en France » détaille avec fierté Frédéric Magdziarek. L'entreprise s'appuie sur 2 équipes dédiées qui travaillent 70% de l'année, hors périodes de gel et d'intempéries majeures. En 4 ans, SAG VIGILEC a réalisé 400 km de micro tranchage pour le Conseil départemental de Haute-Marne, en complément des 1000 km réalisés avec la méthode traditionnelle classique. Actuellement, SAG VIGILEC travaille pour le Conseil départemental des Vosges et prévoit de réaliser 15 km de micro tranchage d'ici fin 2015, en complément des 15 réalisés depuis mai. « C'est un marché en pleine expansion et il y a beaucoup à faire dans nos territoires » conclut Frédéric Magdziarek.



Un exemple de tranchée en Haute Marne.

ACTUALITÉS

Nos énergies pour vos réseaux - le nouveau site Internet



Lancé début mai, le nouveau site Internet du Groupe a été entièrement repensé, tant dans son contenu que dans son graphisme, afin de mieux refléter les activités de SAG France et de ses filiales. www.sag-france.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'obligation faite aux collectivités de modifier leur éclairage public

Depuis le 13 avril 2015, la commercialisation des lampes à vapeur de mercure et de certaines lampes sodium haute pression est interdite en France, en application d'une directive européenne de 2009 qui concerne aussi bien l'éclairage public que celui des bâtiments municipaux. Alors que le parc d'éclairage extérieur français comporte encore 10% de ces lampes, les collectivités sont désormais dans l'obligation de renouveler leur éclairage public trop énergivore par des technologies consommant deux fois moins d'énergie pour un éclairement supérieur (de 90 à 110 lm/W), comme les LED.

Ville de Sète.



AGENDA/A NE PAS MANQUER

- **17, 18 et 19 novembre 2015** : SAG France au salon des Maires et des Collectivités locales (Porte de Versailles à Paris)



Directeur de la publication : Pascal Schuster • Conception : Vae Solis Corporate • Crédits photos : DR - SOGETRALEC - Nicolas B. - STT - SYNCHRO
SAG France, 45, route de Metz, F-57130 JOUY-AUX-ARCHES - Mail : communication@sag-france.fr